

LES PNR, DES TERRITOIRES EN EXPÉRIENCE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

par Guillaume **DHÉRISSARD**¹

Le contexte a profondément changé depuis les premiers parcs créés à la fin des années 60. Présents aujourd'hui dans toutes les régions, les 51 parcs labellisés regroupent 4 millions d'habitants sur 15% du territoire national.

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager.

La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire. Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement) sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

Les caractéristiques moyennes des PNR sont proches de celles de la moyenne des zones rurales françaises. Le suivi de leur activité montre qu'ils mettent bien en œuvre les missions qui leur ont été confiées dans le cadre de leurs chartes pluriannuelles, négociées collectivement et validées par les instances du ministère de l'environnement.

Celles-ci sont négociées, voulues et mises en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière; les élus régionaux et départementaux en sont les partenaires privilégiés. Les conseils régionaux et conseils généraux sont les principaux financeurs des Parcs naturels régionaux.

En signant volontairement la Charte du Parc, les communes se fixent une règle du jeu commune et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes. C'est là la difficulté mais aussi la richesse de la politique et de l'action des Parcs naturels régionaux.

Guillaume DHERISSARD analysera aussi ce qui constitue « la spécificité de l'action des PNR », que certains appellent la « Plus-value Parcs ». Dans la diversité de leur patrimoine naturel et culturel ils expérimentent un développement des activités humaines privilégiant les ressources de leur territoire et une gestion des espaces protégeant la biodiversité.

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, agronome de formation et actuellement directeur du Think-Tank *Sol et Civilisation*